



SEANCE DU COMITE DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2024

Conformément aux dispositions notamment des articles L. 2312-1 et D2312-3 du Code général des collectivités territoriales, le Président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France présente au Comité un rapport sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport doit faire l'objet d'un débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique. Il doit comprendre les principaux éléments suivants :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, avec les principales hypothèses retenues pour construire le projet de budget ;
- des éléments concernant la politique de ressources humaines de la collectivité ;
- la présentation des engagements pluriannuels de la collectivité notamment en matière d'investissement ;
- des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette, et notamment le profil de l'encours visé pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans cette perspective, le présent rapport relatif aux orientations budgétaires pour l'exercice 2024, rappelle les principales priorités du SEDIF dans le contexte dans lequel s'inscrira le budget, présente les prévisions de dépenses et de recettes et les perspectives en matière de trajectoire financière.

Ce rapport sera mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du débat.

Sommaire

I- Eléments de contexte

- 1) Contexte économique général
- 2) Contexte institutionnel et incidences
- 3) Nouvelle concession et le projet « vers une eau pure »
- 4) Les orientations du Plan Eau et des enjeux stratégiques du SEDIF

II- Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes

- 1) Projections de dépenses de fonctionnement
- 2) Perspectives d'évolution des produits des services
- 3) Plan pluriannuel d'investissement

III- Trajectoire financière : évolution prévisionnelle des principaux ratios

- 1) Evolution du taux d'épargne
- 2) Evolution de l'encours de dette et de la capacité de désendettement

IV- Annexes

- 1) Annexe 1 : Liste des opérations par programme géré en AP
- 2) Annexe 2 : Structure de la dette
- 3) Annexe 3 : Structure des effectifs et gestion des ressources humaines

I- Éléments de contexte

1. Contexte économique général

L'économie française est marquée depuis 2022 par un fort ralentissement de la croissance et une forte inflation. Elle pourrait cependant parvenir à sortir de l'inflation sans récession, même si le contexte international reste peu favorable. La baisse de la demande mondiale adressée à la France pèse sur la reprise économique mais le rééquilibrage de la demande intérieure pourrait venir compenser et maintenir l'activité en 2024 au même niveau qu'en 2023 (croissance du PIB d'environ 0,9%).

Selon le point de conjoncture publié par la Banque de France en septembre¹, après avoir atteint son pic début 2023, la tendance de fond serait à une inflation (Indice des Prix à la Consommation – IPCH) qui continuerait de refluer pour s'établir à 4,5 % glissant sur un an au quatrième trimestre de cette année, pour une moyenne totale annuelle en 2023 de 5,8%. En 2024, sous l'hypothèse d'accalmie sur les prix des matières premières telle qu'anticipée aujourd'hui par les marchés à terme, l'ensemble des composantes de l'inflation se replierait. En moyenne annuelle, l'inflation totale reculerait à 2,6 % avec un retour progressif vers 2 % d'ici 2025.

S'agissant de l'énergie, les hausses des prix de l'été 2023² se sont manifestées directement et sont considérées d'après les anticipations actuelles des marchés, comme temporaires. Elles sont sans commune mesure avec celles observées en 2022 lorsque les conséquences de l'invasion russe en Ukraine. En effet, si le prix du pétrole a alors augmenté, suite notamment à une politique de restriction de l'offre par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et la Russie, et laissé craindre une interruption dans la diminution de l'inflation totale amorcée au cours du premier semestre 2023, les tensions observées ne concernent pas le gaz et ne se sont pas transmises aux prix de gros de l'électricité.

Pourtant, malgré ces perspectives d'amélioration à horizon 2 ans, le contexte géopolitique continue de menacer l'économie mondiale. Les dernières vives tensions viennent s'ajouter aux chocs sévères auxquels elle est confrontée depuis trois ans et il n'est de nouveau pas à exclure des conséquences importantes sur la croissance et les prix de l'énergie dans le monde.

Les évolutions de la conjoncture économique pèsent sur le budget et sur la stratégie pluriannuelle du SEDIF, aussi ces réserves l'incitent-elle à rester prudent dans le calendrier de certaines de ses actions sur la période 2024-2026 toujours marquée par l'incertitude et les aléas.

2. Contexte institutionnel et incidences

Le périmètre du SEDIF continue de connaître une dynamique :

- Les discussions sont en cours avec l'EPT Est Ensemble, ce dernier souhaitant se recentrer sur la création d'une régie de distribution à compter de 2024, ce qui l'amènerait à rétrocéder au SEDIF des ouvrages de production et de stockage qui devaient lui être transférés initialement ;
- Sur le territoire de l'EPT GOSB, sont à l'étude la demande de sortie des communes d'Athis-Mons et de Villejuif et la demande d'adhésion de la commune de Valenton.
- Concernant la Communauté d'Agglomération Paris Saclay, les échanges se poursuivent sur la perspective d'une adhésion pour le compte des communes de Saclay et Vauhallan.

En fonction de l'issue des échanges engagés sur ces différentes perspectives, la construction de la trajectoire financière pluriannuelle devra être actualisée en conséquence. Le rapport établi pour les orientations budgétaires est construit sur la base du périmètre juridique actuel du SEDIF.

¹ https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/projections-macroeconomiques_sept-2023_vf.pdf

² Rebond à 5,7 % en lien avec la hausse des prix du pétrole et hausse de 10 % des tarifs réglementés de vente de l'électricité effective au 1er août 2023

3. Nouvelle concession et le projet « vers une eau pure »

En parallèle du débat d'orientations budgétaires tenu par le Comité, il est proposé, pendant la même séance, de prolonger d'une année supplémentaire les contrats de DSP (avec respectivement Suez pour le périmètre de Seine-Port et avec Veolia Eau d'Ile-de-France pour l'ensemble des 133 autres communes), sur le territoire desservi par le SEDIF. Par conséquent, pour l'exercice 2024, les mécanismes contractuels actuels se poursuivront sur ces deux contrats et n'évolueront qu'en 2025, avec le début de la nouvelle concession, qui aura ses propres modes de fonctionnement contractuel.

En ce qui concerne le futur contrat, la procédure de mise en concurrence vient de reprendre, après l'intermède du débat public qui a pris fin le 20 juillet dernier. Pour autant, elle a été confrontée à la survenance d'un dysfonctionnement informatique de partage d'informations, dont la cause est externe au SEDIF.

Afin de respecter l'égalité de traitement entre les candidats, le SEDIF a décidé de mettre un terme à la négociation, d'apprécier les offres en l'état, avant l'incident précité.

En l'état, le lauréat de cette procédure n'étant pas sélectionné, les données économiques définitives relatives au projet « vers une eau pure » ne sont pas disponibles pour pouvoir être intégrées dans cet exercice d'orientation budgétaire et le stabiliser. Dans l'attente des résultats de la procédure de sélection du futur concessionnaire, le SEDIF a prévu de consacrer 870 millions d'euros (estimation 2021, ce montant devant être actualisé en fonction du calendrier de réalisation de cet investissement, qui s'inscrit dans la perspective de 2031).

En tenant compte du coût des emprunts (les intérêts) que le service aurait à supporter pour étaler dans le temps le coût de l'investissement initial (net des subventions obtenues), le surcoût global généré par le projet sur le prix au m³ est estimé entre 0,30 et 0,40 €/ m³.

4. Les orientations du Plan Eau et des enjeux stratégiques du SEDIF

4.1 Le contexte national relatif à l'eau potable

Le cycle de l'eau en France a connu d'importantes modifications au cours des dernières décennies : épisodes de sécheresse en 2022, diminution du niveau des nappes phréatiques, changement du rythme des pluies. Afin de préserver la ressource, le *Plan Eau* présenté par le Président de la République le 30 mars dernier montre l'importance prise par le sujet de l'usage de l'eau au plus haut niveau de l'Etat. Il propose 53 mesures visant à redéfinir la politique de gestion de l'eau pour l'adapter aux enjeux du changement climatique, en lien avec les élus et les collectivités territoriales. Ce plan de sobriété et d'efficacité a un double objectif : préparer l'été prochain et éviter au maximum les coupures d'eau, et faire, d'ici 2030 10 % d'économie d'eau dans tous les secteurs.

Ce plan national s'est traduit au niveau du bassin Seine Normandie par l'adoption début octobre du *Plan d'adaptation au changement climatique*. Ce document précise la trajectoire de réduction des prélèvements au regard des projections d'évolution de la ressource en eau et des usages. Pour l'alimentation en eau potable, levier principal et incontournable compte tenu du caractère très majoritaire de cet usage sur le bassin, une réduction de 14% est visée et ce, malgré les perspectives d'accroissement de la population (+10% entre 2007 et 2040). C'est au travers des mesures de sobriété touchant directement les usages que des économies doivent être trouvées.

4.2 Les enjeux pour le SEDIF en matière de gestion patrimoniale et en termes de stratégie d'investissement

4.2.1 Une programmation pluriannuelle des investissements ambitieuse

S'inscrivant pleinement dans l'axe tracé par l'Etat, le SEDIF travaille de longue date à la réduction des pertes en eau et à la préservation de la ressource, tant en accompagnant ses abonnés à maîtriser leurs consommations que par ses investissements sur son patrimoine. Une nouvelle politique d'investissement, votée en décembre 2021 pour les 10 prochaines années, actualisée annuellement, a permis de déterminer des orientations stratégiques permettant de répondre aux enjeux du SEDIF :

- une gestion patrimoniale durable qui nécessite de maintenir un rythme élevé de renouvellement et d'adaptation des équipements ;
- un pilotage en temps réel et innovant des installations ;
- une réponse aux attentes des usagers et consommateurs en matière de qualité d'eau et d'offres de services ;
- la poursuite des actions de solidarité à l'échelle du territoire et aussi à l'international ;
- la protection de l'environnement dans toutes ses composantes en prenant en compte le changement climatique, plus particulièrement la préservation de la ressource en eau ;
- la sécurisation du service public de l'eau en matière de continuité de service et de sûreté des installations.

La programmation actualisée des investissements est maintenue à un niveau soutenu, dans la mesure où le SEDIF doit poursuivre son action en matière d'investissement en matière de d'adaptation et de renouvellement de ses ouvrages de production, de stockage et de pompage, ainsi que de renouvellement suffisant de ses réseaux de transport et de distribution, cela malgré les facteurs exogènes tels que la fluctuation subie des indices de révision de prix sur les travaux ou encore l'organisation des Jeux Olympiques.

4.2.2 A l'horizon 2025, un nouveau contrat de concession, dont les conséquences techniques et donc budgétaires seront multiples

- La prise en compte de la période de tuilage entre les contrats de concession et le lancement des projets informatiques co-pilotés dès le 1er juillet 2024 avec le nouveau délégataire ;
- L'assistance au Maître d'ouvrage nécessaire au contrôle de conformité de la conception-réalisation des usines de traitement d'eau par membrane ;
- La poursuite des études de sécurisation électrique Haute Tension par R.T.E qui accompagnent le projet de construction d'usine de traitement par membrane à Choisy et Neuilly ;
- Le déménagement du Data Center de secours en maîtrise d'ouvrage publique, basé dans les locaux du siège du délégataire
- La mise en œuvre du projet de géo-référencement en classe A des réseaux en maîtrise d'ouvrage publique pour la moitié des communes du territoire du SEDIF afin de répondre aux exigences réglementaires.

4.2.3 Les incidences relatives à la mise en œuvre des régies des EPT

La mise en œuvre au 1er janvier 2024 des régies des EPT Est Ensemble et Grand-Orly Seine Bièvre, se traduira par la poursuite des études et l'engagement des travaux de déconnexion des réseaux de transport et de distribution, plus particulièrement sur le territoire de GOSB en 2024.

4.2.4 L'accélération de la politique de la préservation de la ressource

Enfin, la politique de la préservation de la ressource à une échelle dépassant largement le territoire des communes desservis par le SEDIF sera mise en œuvre de façon accélérée, à travers :

- la réalisation en 2024 de l'étude de préfiguration du dispositif de paiement pour services environnementaux (P.S.E) à partir de 2025 sur le territoire du programme d'actions « *Terre & Eau 2025* » ;
- les études générales en 2024 permettant de déterminer les sous-bassins versants d'alimentation des 3 captages principaux d'eau superficielle du SEDIF et leur gouvernance, de préciser les diagnostics multi-pressions nécessaires à l'établissement de programmes d'actions de protection de la ressource en eau ;
- La poursuite des actions de R & D dans le cadre du PIREN Seine, mais aussi dans le cadre de partenariat engagé plus récemment avec le S.I.A.A.P. et le B.R.G.M.

II- Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes

1. Orientations pour les dépenses de fonctionnement n+1

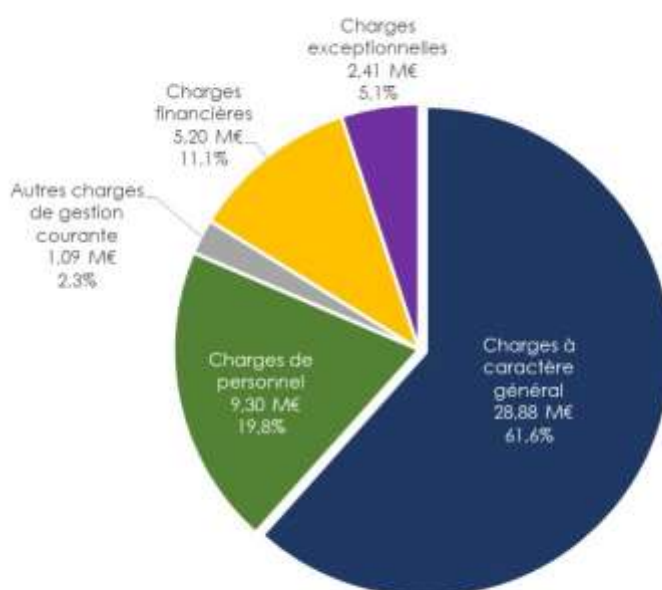
A date, les dépenses réelles de fonctionnement telles qu'envisagées dans le projet de budget, couvrant les charges de gestion du service, les charges financières (intérêts de la dette) et les charges exceptionnelles, sont en recul de 11,3% entre 2023 et 2024 pour s'établir à 46,874 M€ (contre 52,843 M€).

L'évolution résulte de deux éléments distincts mais ici complémentaires.

Le premier, structurel, tient à **la volonté du SEDIF de maîtriser ses coûts de fonctionnement**. Celle-ci se manifeste particulièrement en cette année de transition, afin de préserver sa vocation première qui est d'investir pour maintenir la qualité reconnue de son réseau de production, de transport et de distribution de l'eau. Leur montant est donc quasiment égal entre 2022 et 2023 (+ 189 K€ soit une variation de +0,5%), intégrant une part d'optimisation et une part d'inflation.

Le second conjoncturel marque la fin de la première séquence liée à la sortie du périmètre du SEDIF de 9 communes de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et de l'ensemble de celles composant l'EPT Est Ensemble. Les charges exceptionnelles qui en résultaient principalement sont aujourd'hui moins prégnantes sur le plan budgétaire, (-6,21 M€ soit -72%), et reviennent à un niveau historique.

Répartition des dépenses réelles d'exploitation (vision chapitre budgétaire)



*Pourcentages arrondis

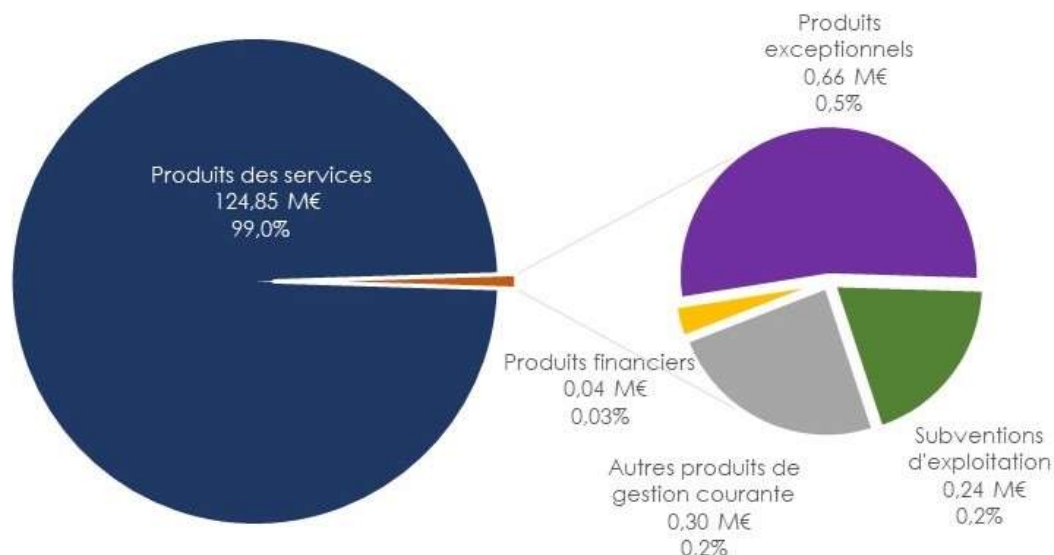
2. Perspectives d'évolution des produits des services

En première projection, les recettes réelles d'exploitation devraient diminuer sensiblement pour passer de 131,6 M€ à 126,1 M€ (-4,2%) entre 2023 et 2024.

Cette contraction est principalement l'effet des protocoles signés avec les deux EPT sortants, Grand-Orly Seine Bièvre et Est Ensemble. Ceux-ci avaient justifié l'inscription de recettes exceptionnelles à hauteur de 9,83 M€ en 2023. Ces recettes ne se retrouveront que partiellement en 2024, où seul le volet des quotes-parts d'emprunt persiste.

La répartition par chapitre budgétaire confirme la prégnance des recettes issues du produit des ventes d'eau et du reversement du solde d'exploitation par le délégataire (99% des recettes réelles).

Répartition des recettes réelles d'exploitation (vision budgétaire)



2.1 Vente d'eau aux abonnés

La part principale des recettes de fonctionnement du budget syndical provient des ventes d'eau aux abonnés, qui s'acquittent de la part SEDIF sur leur facture.

L'évolution des volumes consommés en 2023 conduit à supposer que les abonnés ont pris en compte les messages généraux appelant à une plus grande sobriété des consommations, après les forts épisodes de sécheresse de l'été 2022 et la tension sur la ressource qui perduré du premier semestre 2023. En effet, les projections actuelles sur les volumes consommés en 2023 aboutiraient à une baisse de 1 à 2% par rapport à 2022 sur le territoire du SEDIF.

En cohérence avec les objectifs nationaux et plus locaux sur la préservation de la ressource, cette baisse devrait s'inscrire dans la durée. En 2024, les hypothèses prévisionnelles pour les consommations des usagers sur le périmètre actuel du SEDIF sont estimées à 198 Mm³, soit une diminution de 1% par rapport à la consommation 2023 projetée. La baisse serait plus limitée que de 2022 à 2023, en raison de la tenue des JO-JOP à l'été 2024 qui devrait se traduire par un complément exceptionnel de consommations d'eau.

Le tarif de la part SEDIF du prix de l'eau, fixé à 0,51 € HT/m³ depuis 2023, permettrait d'assurer l'équilibre du service en 2024. Compte tenu du calendrier contractuel de reversement de la part SEDIF par le délégataire (82,6% du total estimé versé en 2024 et 17,4% des produits estimés de vente d'eau de 2023) et d'un rendement tarifaire de 97%, le produit des ventes d'eau aux abonnés est estimé à 96,4 M€ en 2024.

2.2 Ventes d'eau en gros

L'année 2023 se profile comme une année relativement standard en matière de vente d'eau en gros aux services voisins, avec une recette pour le SEDIF d'environ 2 M€.

Ces ventes ont vocation à se reproduire sur les mêmes bases en 2024, qui verra en plus le début des ventes en gros aux EPT Est Ensemble et GOSB, avec une recette complémentaire pour le SEDIF d'au moins 3 M€. A compter de 2025, avec le démarrage du futur contrat de concession, le mécanisme de répartition, entre le SEDIF et son opérateur, des produits issus des ventes en gros, sera remis à plat et entrera en vigueur, avec une part plus importante de ces produits pour le SEDIF.

2.3 Le reversement du solde d'exploitation du délégataire

La prolongation du contrat de DSP en place avec Veolia Eau d'Ile-de-France en 2024, prolongera également d'un an le mécanisme de reversement du résultat au SEDIF, permettant à ce dernier de déterminer puis verser au délégataire la rémunération contractuellement due. Ce mécanisme, qui disparaîtra en 2025 avec le futur contrat de concession, s'inscrit dans un calendrier précis de production des comptes. L'hypothèse prise pour le projet de budget 2024 intègre la perception du solde définitif de l'exercice 2023 et celle provisoire attendue au titre de 2024 pour un montant total estimé de 22,95 M€.

2.4 Les autres recettes de fonctionnement

Largement résiduelles (1,251 M€), elles intègrent notamment les reversements dus par les EPT au titre des protocoles de retrait du SEDIF, les cessions de terrains, quelques subventions sur des projets d'études portées en fonctionnement.

Il est par ailleurs fort peu probable que le SEDIF bénéficie de financements complémentaires significatifs au titre du Plan Eau qui, même s'il met l'usage de l'eau et l'aide à la préservation de la ressource sur le devant de la scène, ciblerait en priorité les services d'eau potable dont les rendements sont inférieurs à 50% et les services ruraux.

3. Le Plan pluriannuel d'investissement (hors OIBP)

3.1 Information relative à la mise en place de la gestion budgétaire pluriannuelle et AP/CP

En principe, les autorisations budgétaires sont établies chaque année pour une durée d'un an en application du principe d'annualité budgétaire qui s'impose aux collectivités (article L. 1612-1 du CGCT). Cependant, lorsque les dépenses, notamment d'investissement, s'échelonnent sur plusieurs exercices, la gestion budgétaire en Autorisations de Programme³ / Crédits de Paiement⁴ est à privilégier.

Le vote d'une autorisation pluriannuelle correspond à un engagement financier de la collectivité de doter chaque exercice des crédits de paiement nécessaires à l'exécution des programmes qui auront été engagés.

Dépassement et complément du cadre budgétaire annuel, cette modalité permet ainsi :

- l'engagement comptable des dépenses de manière pluriannuelle, pour couvrir des engagements juridiques qui s'exécutent sur plusieurs exercices ;
- l'inscription au budget des dépenses à régler au cours de l'exercice et par conséquent des seules recettes d'investissement (dont les emprunts) nécessaires à l'équilibre budgétaire ;
- une meilleure lisibilité des investissements pluriannuels ainsi qu'une meilleure évaluation du besoin de ressources envisagées pour y faire face, ce qui contribue à renforcer la qualité de la prospective financière.

Le SEDIF étant par nature une structure dont les interventions s'inscrivent dans la durée, il est proposé de mettre en place la gestion en AP/CP pour ses dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2024. Le présent débat et la préparation budgétaire corrélée, qui donnera lieu au projet du budget 2024 présenté au Comité du 21 décembre 2023, s'inscrivent dans ce nouveau cadre.

Le passage à une gestion en AP/CP des investissements du SEDIF sur son patrimoine emporte un changement de présentation budgétaire des dépenses d'investissement. Chaque domaine d'intervention du SEDIF sera érigé en opération d'équipement et correspondra en pratique à un chapitre budgétaire faisant l'objet du vote au sein duquel se concentre l'ensemble des dépenses concourant aux acquisitions,

³ « Limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées » de manière pluriannuelle (cf. CGCT). Elles demeurent valables, sans limitation de durée sauf si celle-ci est prévue à l'origine, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

⁴ « Limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme » (Cf. CGCT).

travaux et frais d'études aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature.

Cette souplesse de gestion prévue par l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement viendra compléter la mise en place du budget d'investissement en autorisations de programme.

3.2 L'inscription du programme d'investissement dans une trajectoire pluriannuelle soutenable

Le travail de prospective budgétaire, combiné à une lecture de la capacité historique du SEDIF à faire, s'est appuyé sur l'identification des besoins techniques recensés sur la période 2024-2033, mais aussi sur la volonté de piloter les éventuels ajustements de la part du SEDIF dans le prix de l'eau et de préserver des ratios financiers acceptables (capacité de désendettement, service de la dette, taux d'endettement) permettant de rassurer les financeurs.

Cette démarche collective a permis de définir une trajectoire sur la période, qui prend en compte les impératifs d'investissement qui fondent la valeur du service public de l'eau rendu par le SEDIF, dans toutes ses composantes : de la production à la distribution en passant par le transport et la qualité de la ressource.

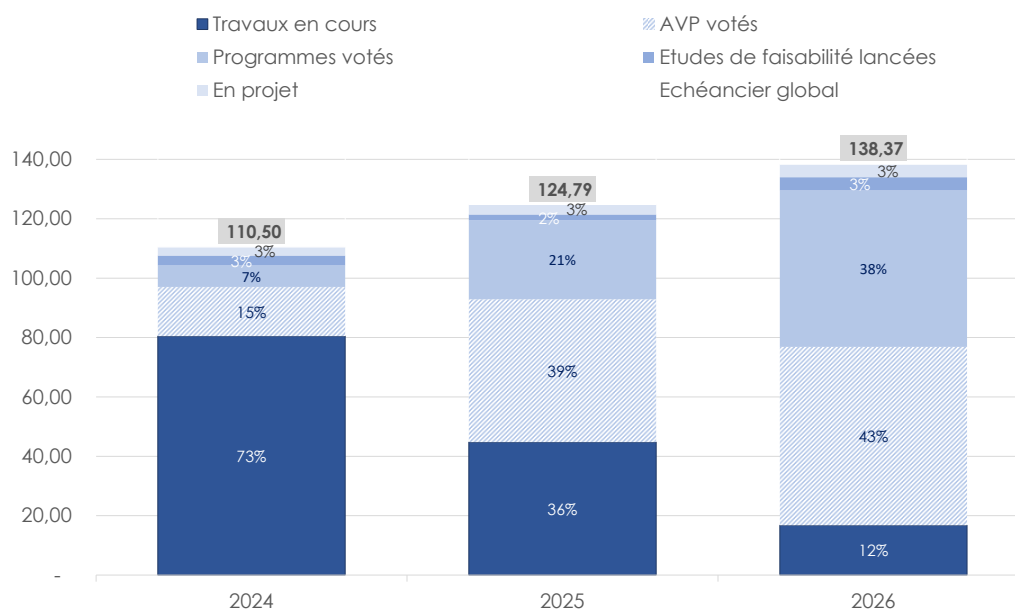
Elle définit à la fois une enveloppe globale de programmes de l'ordre de 1,150 milliard d'euros sur la période 2024-2033 et un cadrage annuel en crédits de paiement, autrement dit une capacité annuelle de décaissement, et donc de financement des investissements, de 100 M€ avant actualisation.

Son application aux opérations dont l'état d'avancement opérationnel à date le justifie ou qui s'appuient sur des engagements juridiques fermes conduiront à proposer, simultanément au projet de budget, l'ouverture d'autorisations de programme, pour l'essentiel de reprise, à hauteur de 909,85 M€.

Tableau prévisionnel des autorisations de programme soumises au vote et de leur échéancier prévisionnel de crédits de paiement d'investissement (CPI)

| Autorisations de programme | Montant AP | CPI 2024 | CPI 2025 | CPI 2026 | Au-delà |
|-----------------------------|---------------|----------|----------|----------|---------|
| CONSTRUCTION DE RESERVOIRS | 64,07 | 0,23 | 0,00 | 0,18 | 63,67 |
| EPT DECONNEXION | 36,00 | 1,30 | 5,30 | 7,50 | 21,90 |
| FILIERES HAUTE PERFORMANCE | 4,73 | 1,59 | 0,31 | 0,32 | 2,51 |
| RESEAUX DE DISTRIBUTION | 171,73 | 38,10 | 38,97 | 34,00 | 60,66 |
| RESEAUX DE TRANSPORT | 128,29 | 15,26 | 18,29 | 25,88 | 68,86 |
| SITES DISTANTS | 133,65 | 17,33 | 11,29 | 15,26 | 89,77 |
| SYSTEMES D'INFORMATION | 4,25 | 1,90 | 1,80 | 0,55 | 0,00 |
| SECTORISATION | 13,39 | 3,81 | 4,53 | 4,54 | 0,50 |
| OPERATIONS INITIATIVE TIERS | 50,63 | 6,67 | 6,51 | 7,24 | 30,20 |
| USINES DE PRODUCTION | 303,12 | 24,31 | 37,78 | 42,90 | 198,12 |
| | 909,86 | 110,50 | 124,79 | 138,37 | 536,19 |

Répartition des crédits de paiement en fonction de l'avancement des opérations



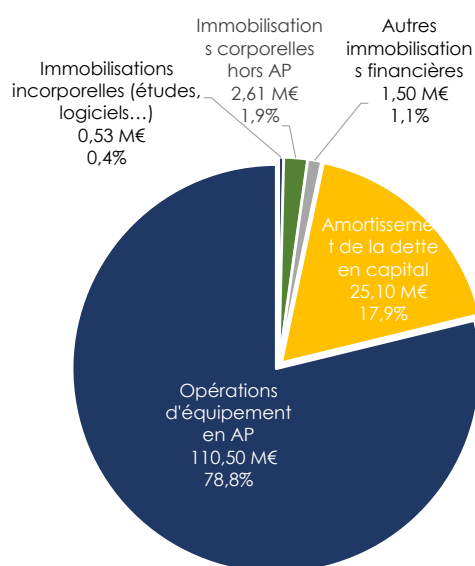
3.3 Les dépenses annuelles d'investissement

Les autorisations de programme ne s'appliquent qu'aux dépenses dites d'équipement. Ne subsistent à date hors AP que celles correspondant à des acquisitions simples ou récurrentes (matériel informatique, mobiliers...) ou encore celle associées à l'achat de licences logicielles.

Parallèlement, les dépenses d'investissement à caractère financier, et notamment celles obligatoires liées au remboursement du capital de la dette (25,1 M€), restent associées à leur chapitre budgétaire de référence. Sont également prévues pour la première fois en 2024, des dépenses relatives au mécanisme de cofinancement paritaire des travaux de déconnexion et ceux d'amélioration du rendement du réseau, prévus par la convention de gestion signée avec GOSB.

Le graphique ci-dessous présente une vue d'ensemble des dépenses réelles d'investissement telles qu'elles pourront être proposées au projet de budget pour 2024, qu'elles soient en AP ou hors AP :

Répartition des dépenses réelles d'investissement (vision par chapitre comptable)



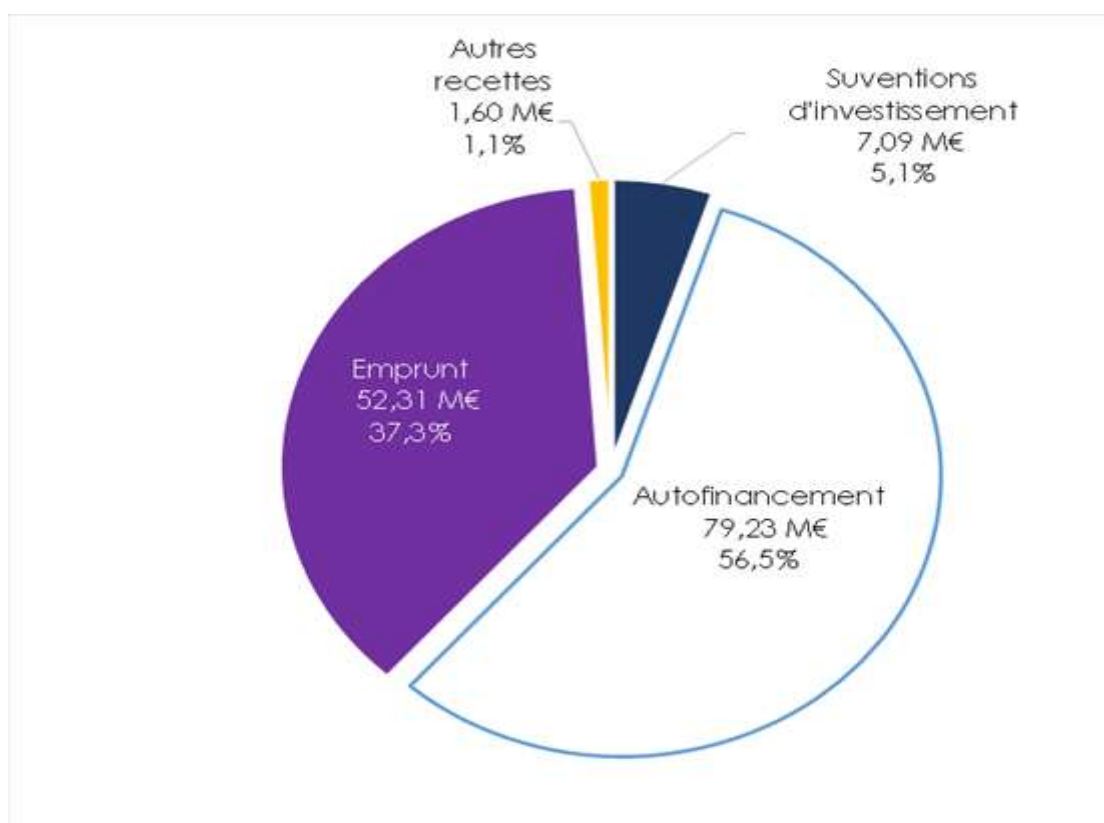
*Pourcentages arrondis

3.4 Recettes d'investissement et équilibre budgétaire

L'autofinancement dégagé par la section d'exploitation (cf. ci-après, *1.1 L'épargne brute*) permet d'assurer, outre le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital de la dette à échoir en 2024 (25,1 M€), le financement des autres dépenses d'investissement.

Il s'y ajoute les subventions d'équipement attendues, pour l'essentiel, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de tiers co-financeurs de travaux (7,1 M€) et le reversement conventionné avec les EPT de la quote-part d'emprunt porté pour leur compte (1,6 M€).

A date, l'équilibre conduirait à un volume d'emprunt théorique de 52,31 M€, montant qui sera ajusté notamment après l'affectation du résultat 2023 issu du compte administratif, et qui permettra de connaître de façon plus exacte le besoin réel de financement externe sur l'exercice.



III- Trajectoire financière : évolution prévisionnelle des principaux ratios

1. Une sécurisation de l'épargne en 2024 dans un contexte de fortes incertitudes

1.1 L'épargne brute

Après plusieurs années consécutives de baisse de l'épargne brute⁵ du SEDIF (-32% entre 2018 et le budgété 2023), celle-ci devrait se stabiliser en 2024 malgré des contraintes encore fortes et s'établir à 79,22 M€, soit une stabilisation par rapport au BP 2023 (+0,6%).

En effet, si les recettes de fonctionnement devraient enregistrer une baisse sensible en 2024, cette baisse serait compensée par une baisse encore plus marquée des dépenses de fonctionnement (cf. ci-avant). Ainsi, en 2024, avec le ralentissement de l'inflation et l'objectif de maîtrise des dépenses d'exploitation, ces dernières devraient enregistrer une baisse par rapport au BP 2023. Celles-ci s'établiraient à nouveau à un niveau proche de 2021, après 2 années de hausse significative.

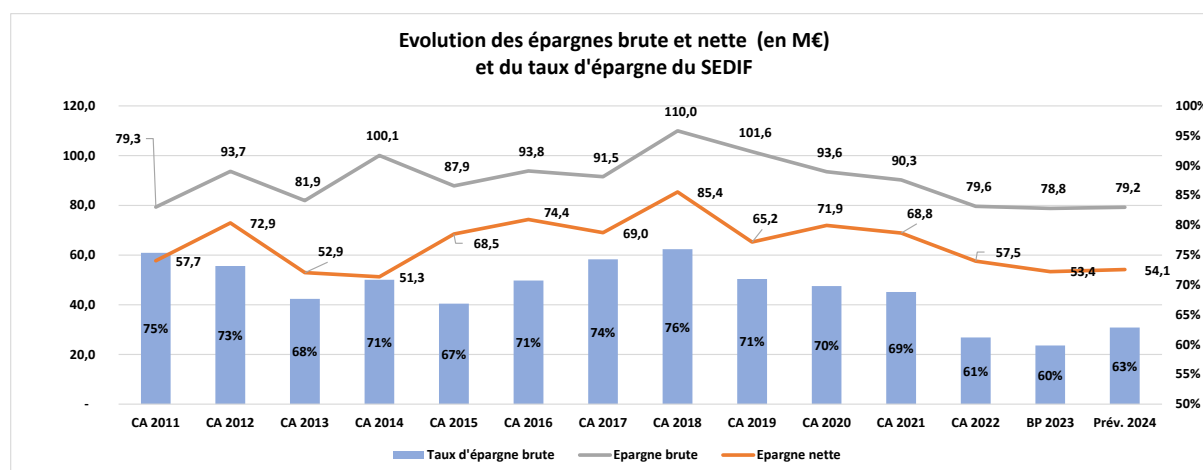
A noter, qu'après une forte hausse de 2022 à 2023, les charges d'intérêts de la dette sont estimées à 5,2 M€ (niveau équivalent au budget 2023). En effet, à compter de 2022, la très forte et brutale hausse de l'inflation en Europe⁶ avait conduit la Banque Centrale Européenne à engager une politique monétaire restrictive en augmentant significativement ses taux directeurs sur une très courte période (+250 points de base en 2022, et déjà +200 points de base en 2023⁷) et en mettant fin à ses programmes d'assouplissement quantitatif. Le ralentissement observé de l'inflation sur l'exercice 2023, et qui devrait se poursuivre en 2024 (+3,2% anticipé par la BCE), devrait marquer la fin des décisions de hausse des taux directeurs par la BCE d'ici 2024 et peut laisser espérer une diminution des tensions sur les taux.

Le taux d'épargne brute, en progression, devrait ainsi s'établir en 2024 autour de 63%, à un niveau supérieur au BP 2023 (60%).

1.2 L'épargne nette

L'épargne nette⁸ devrait être consolidée en 2024 après plusieurs exercices de baisse et ainsi enregistrer une hausse de +1,5% par rapport au BP 2023.

Cette évolution est la conséquence du renforcement de l'épargne brute alors que le remboursement en capital de la dette se stabilise à la baisse en 2024 (-1% par rapport au BP 2023).



⁵ Excédent réel de la section de fonctionnement.

⁶ +8,4% en 2022, +5,6% projetés en 2023 (source : Projections macroéconomiques de la Banque Centrale Européenne – Septembre 2023).

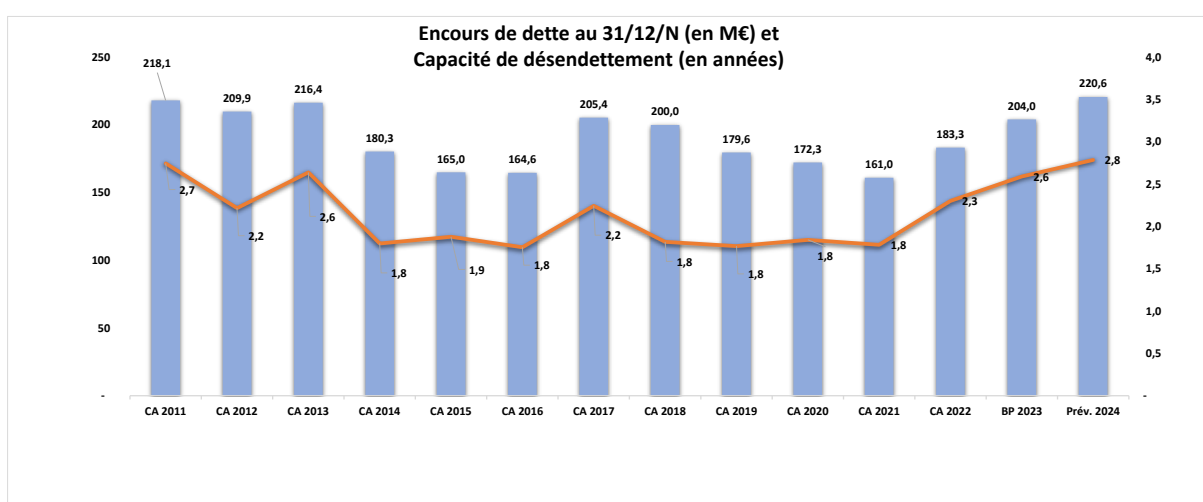
⁷ A fin septembre 2023.

⁸ Epargne brute (-) remboursement en capital de la dette.

A noter que l'épargne du SEDIF reste structurellement conséquente, puisque la nomenclature comptable M49 (applicable aux services d'eau et d'assainissement) prévoit, que les recettes issues de la vente d'eau soient constatées en recettes de fonctionnement, et non d'investissement. Le SEDIF ayant essentiellement une action en matière d'investissement, l'exploitation du service étant confiée au délégataire, le niveau de ses propres charges de fonctionnement reste mesuré, et l'autofinancement ainsi dégagé contribue au financement de ses investissements.

2. Un encours de dette et une capacité de désendettement en hausse

L'encours de dette à fin 2024 devrait s'établir autour de 220,6 M€, en progression de +8,1% par rapport au BP 2023. Cette progression accompagne la hausse des dépenses d'équipement du SEDIF en 2024 (+5% par rapport au BP 2023) liée notamment au financement du programme d'investissement et à sa montée en puissance.



La capacité de désendettement prévisionnelle serait de 2,8 années en 2024, en progression par rapport au BP 2023 (2,6 années). Elle correspond à la durée théorique, dont le SEDIF aurait besoin pour rembourser la totalité de ses emprunts s'il y consacrait la totalité de son épargne brute (et donc s'il ne réalisait aucun investissement sur cette période).

Cette progression s'explique par l'augmentation de l'encours de dette en 2024 supérieure à celle de l'épargne brute.

IV- Annexes

Annexe 1 : Liste indicative des opérations par programme géré en AP

CR202407 - CONSTRUCTION DE RESERVOIRS

2025100AP CONSTRUCTION DU RESERVOIR R10 DE MONTREUIL

EPT202308 EPT DECONNEXION

2023290AP DECONNEXION PHYSIQUE - EPT EST ENSEMBLE

2023291AP DECONNEXION PHYSIQUE - EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

FHP201703 FILIERES HAUTE PERFORMANCE

2018000AP CHOISY - ETUDE UNITE TRAITEMENT MEMBRANAIRE OIBP

2018052AP NEUILLY - ETUDE UNITE TRAITEMENT MEMBRANAIRE OIBP

2018053AP USINE NEUILLY SECURISATION ALIMENTATION ELECTRIQUE

2020002AP CHOISY - SÉCURISATION ALIMENTATION ELECTRIQUE

2024000 CHOISY - CONTROLE DIVERS TRAVAUX OPERATEUR & COMM.

2024051 NEUILLY - CONTROLE DIVERS TRAVAUX OPERATEUR & COMM

RD202006 RESEAUX DE DISTRIBUTION

2020240AP RENOUELEMENT RESEAUX DE DISTRIBUTION 2021-2023

2023240AP RENOUELEMENT RESEAUX DE DISTRIBUTION 2024-2027

RT201205 RESEAUX DE TRANSPORT

2013206AP RENVLT DN400 PIERREFITTE DOMONT (BIEFS 16,21,26)

2014201AP RESTRUCT. AXE TRANSPORT LIVRY GARGAN VILLEPARISIS

2014204AP RENVLT DN500 CHARENTON SAINT-MANDE (BIEFS 16,21)

2014205AP RENVLT DN400 AVE PV COUTURIER VILLEJUIF (01,06)

2014206AP RENVLT DN800 PUTEAUX NEUILLY (BIEFS 16,21,26 et 31)

2014208AP RENVLT DN400 NOISY LE GRAND RUE DE VERDUN

2014230AP CREATION BOUCLAGE DN6000 SITE PALAISEAU SACLAY

2015200AP RENVLT DN600 PONT DE SEVRES - PONT DE PUTEAUX

2015207AP RENVLT DN800 BONDY SAINT-DENIS BIEF 91

2016200AP RENVLT DN800 BONDY-GAGNY A GAGNY ET LE RAINCY

2016201AP RENVLT DN800 NEUILLY-GAGNY (BIEFS 11 ET 16)

2016202AP RENVLT DN600 ST MAUR JOINVILLE (BIEF 01)

2016208AP RENVLT CANALISATION TRANSPORT GALERIE LA DEFENSE

2018202AP SECURISATION DE L'ALIMENTATION DE MESNIL LE ROI

2018241AP MISE EN OEUVRE MOYEN INNOVANT SURVEILLANCE RESEAU

2019203AP RENVLT DN500 EPINAY - VILLETANEUSE

2019241AP TRAVAUX REMISE A NIVEAU VANNES STRATEGIQUES PHASE3

2020201AP RENVLT DN400 VILLIERS LE BEL RUE SALVADOR ALLENDE

2020230AP RENFORCT LIAISON LOGES SACLAY VIA NOUVELLE DN400

2020950AP RENOVATION DES INTERCONNEXIONS

2021230A RENFORCEMENT AXE DN1250 VILLETANEUSE COTE OISE

2023201AP RENVLT DN800 LIAISON MERY-FREPILLON (BIEFS 01-06)

2025200AP RENVLT DN560 - RUE LENINE - IVRY

2025201AP RENVLT DN400 ALIMENTATION RESERVOIR COEUILLY

2026241 TRAVAUX REMISE A NIVEAU VANNES STRATEGIQUES PHASE4

SD201002 SITES DISTANTS

2008102AP ANTONY - REFONTE STATION DE RELEVEMENT

2012151AP RESTRUCTURATION OUVRAGES STATION DE MASSY-ANTONY

2012190AP JOINVILLE - RENOVATION DE LA STATION

2013120AP REFONTE DU SITE DE VILLIERS-LE-BEL

2013142AP SITE CHATILLON - M.A.NIV. CHLORATION ET SECU ELEC

2014141AP REFONTE DU SITE DE PALAISEAU

2015102AP GROUPE ELECTROGENE + RENVLT VOIRIE R3 MONTIGNY

2015103AP RENOVATION DES RESERVOIRS MONT VALERIEN

2015151AP RENVLT EQUIPTS STATION DE VILLETANEUSE

2015152AP RENOVATION STATION RELEVEMENT DE PIERREFITTE

2016100AP RENOVATION DU SITE DE MERIEL-BELLEVUE

2016142AP RENOVATION DU SITE DE SAINT-PRIX

2016150AP RENOV EQUIPTS HYDR-SECOURS ELECTRIQUE FEUILLANTS

2016170AP CREATION POSTE DE CHLORATION STATION DE JOINVILLE

2017100AP CHLORATION+RENOV. RESERVOIR 3EME ELEVATION DOMONT

2017101AP RENOV RESERVOIRS 2NDE ELEVAT CLAMART CHAMPS FAUCIL

2017103AP CREAT. UNITE CHLORAT. ET RENOV RESERV R5 CHATILLON

2017141AP DEPLT ACCELEREE VIDEOSURVEILLANCE SITES DISTANTS

2018100AP RENOV. RESERVOIR 2EME ELEVATION CLAMART-LA PLAINE
2019100AP RENOVATION RESERVOIR 2EME ELEVATION CORMEILLES
2019140AP PROTECTION PÉRIPHÉRIQUE DE SITES DISTANTS
2019141AP RECONSTRUCTION DU SITE D'AVRON
2020102AP RENOVATION DU RESERVOIR DE VILLIERS-LE-BEL
2020170AP PMS CHLORATION NELLE STATION RESERVOIR MONTFERMEIL
2020171AP PM CHLORATION - RENOVATION STATION DE BONDY 1250
2020172AP PM CHLORATION + FUITES ABANDON STATION BOULOGNE
2021150AP RENOV. EQPTS HYDRAULIQUES + ELEC STATION CHATILLON
2024070AP DESIMPERMEABILISATION - REDUCTION DES GES
2024100AP RENOVATION DU SITE DE MONTIGNY STATION
2024150 RENOVATION STATION DE SECOURS DE MONTREUIL
24BAL02 AP 2024 RATTRAPAGE OPERATIONS SITES DISTANTS
24ETUD02 AP 2024 GÉNERIQUE ETUDES SITES DISTANTS
24TRX02 AP 2024 GÉNERIQUE TRAVAUX SITES DISTANTS

SI201810 SYSTEMES D'INFORMATION

2018243AP OUTIL MAESTR'EAU
2023954AP GEOREFERENCEMENT CLASSE A

ST201609 SECTORISATION

2016350AP SECTORISATION DU RESEAU SUR TERRITOIRE SEDIF

TI201404 OPERATIONS INITIATIVE TIERS

2015250AP TRAMWAY T7 PROLONGATION ENTRE ATHIS-MONS ET JUVISY
2016250AP TCSP - TZEN5 PARIS 13E A CHOISY LE ROI 2NDE PARTIE
2017252AP DEVOIEMENT FEEDER DN1250 T1 FONTENAY SOUS BOIS
2019280AP DEVOIEMENT DN1250 AVE DE GAULLE CC ROSNY 2
2019282AP DEVOIEMENT CANALISATION ROSNY SMR MONTGOLFIER L.15
2020283AP DEPLACEMENT DN 800 RD1 BOULOGNE BILLANCOURT (CD92)
2021291 AP SEVRES MANUFACTURE CD 92
2022280AP PROJET URBAIN PARTENARIAL - COLLINE DES MATHURINS
2022503AP DÉVOIEMENTS CONDUITES PROJETS COFINANCÉS
2023260AP TRAM TRAIN T1 1 - TRONÇON EST
2023500 DEVOIEMENTS CONDUITES PROJETS 100% SEDIF

UP201201 USINES DE PRODUCTION (AP 2024)

2003030AP USINE CHOISY - REFONTE UNITE TRAITEMENT EFFLUENTS
2012070AP USINES MULTISITES ETANCHEITÉS TOITURES TERRASSES
2013000AP USINE CHOISY REFONTE UNITE FILTRATION SUR SABLE
2013033AP USINE MERY REFECTION FACADES ET POSTE DE COMMANDE
2013034AP USINE MERY - RENO. UNITES FILTRATION (FILIERE BIO)
2013054AP USINE NEUILLY CREATION GROUPE ELECTROGENE SECOURS
2014000AP USINE CHOISY RENVLT VANNES LIAISONS HYDRAULIQUES
2014050AP USINE NEUILLY RENVLT VANNES LIAISONS HYD INTER UF
2015003AP USINE CHOISY - RAVALEMENT DE FAÇADES
2015031 AP USINE MERY - RENOV UNITE DECANTATION DE LA T1
2015051 AP USINE NEUILLY - GRPE POMPAGE SUPP UNITE ELEVATOIRE
2016000AP USINE CHOISY - RENOV. GENIE CIVIL BACHE RELVT C
2016002AP USINE CHOISY - REFONTE UNITE ELEVATOIRE (DT ELP9)
2016003AP USINE CHOISY - RENOV. PLANCHER USINE PRETRAITEMENT
2017001 AP USINE CHOISY - REFONTE UNITE OZONATION
2017031 AP USINE MERY - REFONTE UNITE OZONATION
2018032AP USINE MERY - RENOVATION DU PRELEVEMENT DE SEGUR
2018033AP USINE MERY - RENOVATION DU RESERVOIR EF
2018051 AP USINE NEUILLY - SECURISATION DE LA PRISE D'EAU
2019030AP USINE MERY RESTRUC. BATIMENTS PRODUITS CHIMIQUES
2019032AP USINE MERY RENOVATION HYDROCYCLONES DECANTEURS T2
2019033AP USINE MERY - RENOVATION POSTES DE LIVRAISON HT
2019050AP USINE NEUILLY REFONTE UNITE OZONATION RPLT TRANSFO
2020001 AP USINE CHOISY RENOV. FILIERE FILTRATION CAG
2020003AP USINE CHOISY - CONFINEMENT DES EAUX
2020030AP USINE MERY - RENOVATION BASSIN STORAGE SEGUR
2020051 AP USINE NEUILLY - CONFINEMENT EAUX INCENDIE
2024030AP USINE MERY - RENOVATION UF ELEVATOIRE
2024031 AP USINE MERY - REFONTE EQUIPEMENTS UF RELEVEMENT
2025052AP USINE NEUILLY - RENOUVLT UNITE FILTRATION SABLE

Annexe 2 : Structure de la dette

Le tableau de bord de la dette est projeté à fin d'exercices 2023 et 2024.

| DETTE DU SEDIF | 31/12/2023 (estimé) | 31/12/2024 (projection) |
|---|---------------------|-------------------------|
| Encours de dette total (M€) | 193,4 | 220,6 |
| -dont Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) (M€) | 32,3 | 25,2 |
| -dont banques (M€) | 161,1 | 195,4 |
| Taux moyen global de l'exercice | 1,97% | 2,74% |
| Taux fixe moyen des emprunts bancaires* | 1,41% | 1,39% |
| Taux variable moyen des emprunts bancaires* | 4,41% | 4,60% |
| Durée de vie résiduelle ^(a) | 11 ans | 13 ans |
| Capacité de désendettement (en nombre d'années)** | 2,6 | 2,8 |
| SERVICE DE LA DETTE (M€) | 31/12/2023 (estimé) | 31/12/2024 (projection) |
| Remboursement en capital | 23,9 | 25,1 |
| Intérêts totaux | 2,5 | 5,2 |

(a) : La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette, pondérée par le capital des encours.

(*) : Sur la base des taux des emprunts actuellement contractés.

(**) : Pour 2023, données BS.

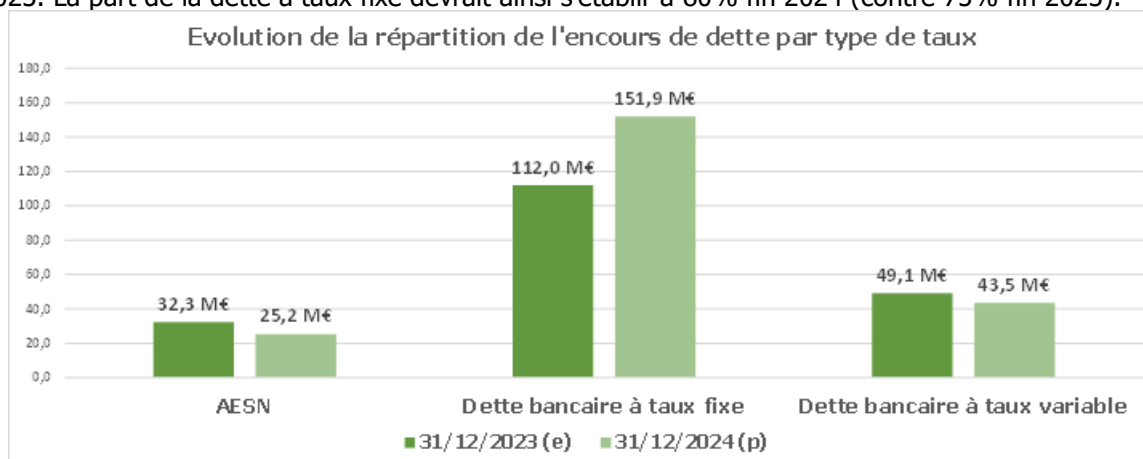
1. Une stratégie de financement prudente

Au regard de la **Charte Gissler de classification des emprunts en fonction de leur risque, le portefeuille du SEDIF est classé en totalité en A-1**, correspondant au niveau de risque le plus bas de la classification⁹.

Le SEDIF poursuit en outre **une gestion prudente du risque de taux** en pilotant la distribution dette à taux fixe / dette à taux variable en fonction des prévisions économiques à long terme et d'un juste équilibre des risques.

Depuis 2020, le SEDIF a su « fixer » une partie de sa dette à des taux exceptionnellement bas, à un moment où le potentiel de baisse des taux était faible. Après les hausses de taux exceptionnelles par leur ampleur et leur rapidité intervenues à compter de 2022, le contexte est désormais différent. Si les taux devraient se maintenir à des niveaux élevés jusqu'en 2024, les analystes tablent sur une décrue à partir de cette date. Dans ce contexte de baisse des taux anticipée, le SEDIF a souhaité privilégier en 2023 de la dette nouvelle à taux variable et ne pas fixer de la dette supplémentaire à un niveau élevé. Cette stratégie a conduit à équilibrer davantage la répartition de la dette par type de taux sur l'exercice, stratégie qui sera à adapter au cours de l'exercice 2024 au vu de l'état du marché.

Ainsi, les estimations à fin 2024 portent la part de la dette à taux variable à 20% contre 25% en fin 2023. La part de la dette à taux fixe devrait ainsi s'établir à 80% fin 2024 (contre 75% fin 2023).



⁹ Choix d'indexation à des taux fixes ou à des taux variables simples (Euribor) de la zone euro.

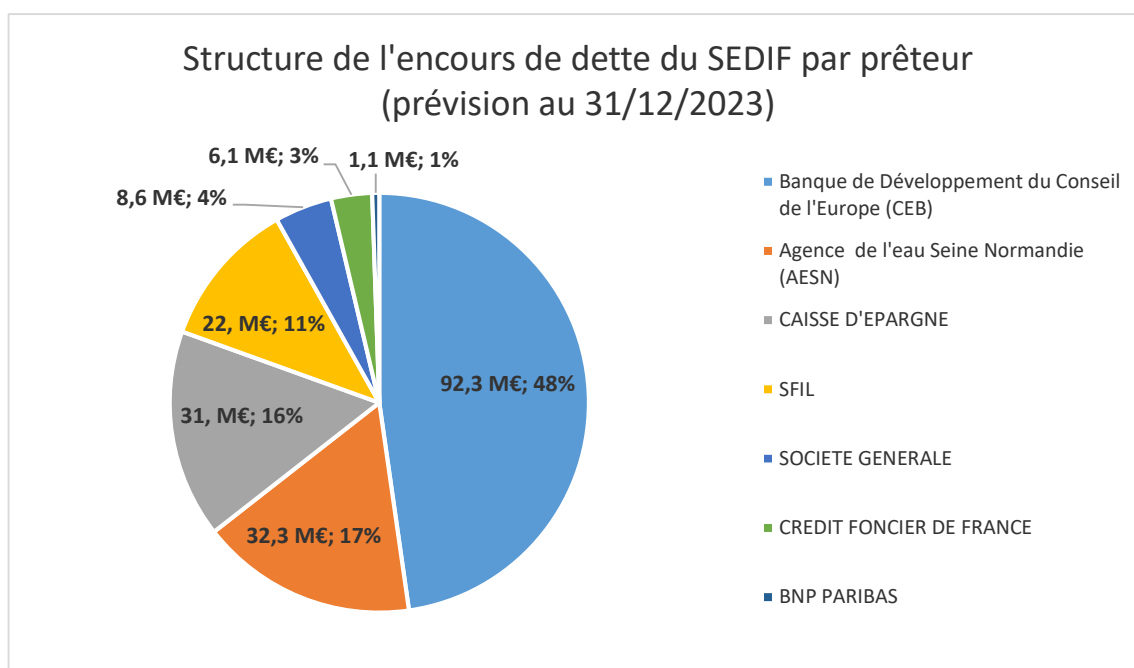
2. Une stratégie de financement diversifiée

Le SEDIF a conclu début 2020 un **programme pluriannuel de financement socialement responsable avec la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) de 100 M€** garantissant un accès à la liquidité.

Sur les 100 M€ de l'enveloppe, 66 M€ ont été mobilisés jusqu'en 2022 et celle-ci devrait être entièrement consommée en 2023, comme prévu au contrat.

Les conditions des prêts accordés ont été compétitives du fait d'un contexte de marché favorable jusqu'en 2021 (taux bas) et de la politique de prêt de la CEB qui applique des marges très restreintes et compétitives : 12 M€ à 0,07% sur 15 ans en 2020 ; 10 M€ à 0,29% sur 15 ans en 2021 ; 30 M€ à 1,76% sur 15 ans en mai 2022 et 14 M€ à 2,20% sur 15 ans en juillet 2022 ; 10 M€ sur 20 ans à taux variable Euribor 3 mois de +35 points de base en septembre 2023).

Les prêts CEB devraient représenter fin 2023 près de 48% de l'encours de dette total.



Ce contrat cadre permet au SEDIF de poursuivre sa politique d'endettement non risqué (A-1) et à coût maîtrisé. Cette enveloppe arrive à échéance au 31 décembre de cette année et le SEDIF négocie actuellement un éventuel renouvellement, tout en ouvrant des discussions avec d'autres financeurs institutionnels éventuels.

Le SEDIF privilégie en effet ces financements exigeants, responsables socialement et durables, destinés à financer des investissements préalablement déterminés auxquels sont alloués les fonds empruntés. Ces investissements doivent ainsi répondre aux objectifs environnementaux et sociaux fixés en amont et un *reporting* sur leur exécution technique, financière et extra-financière est requis à l'issue du projet. Les instruments financiers que la CEB propose, à l'instar de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ou la Banque des Territoires avec qui le SEDIF a signé un partenariat, ont l'avantage de sécuriser un accès à la liquidité sur plusieurs exercices, quelles que soient les évolutions du marché. Compte tenu de leur mandat social et environnemental, les niveaux de marge proposés sont très compétitifs en comparaison des marges proposées par les banques commerciales.

> Enfin, les financements de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) sous forme d'avances à taux zéro devraient encore représenter 17% de l'encours de dette total du SEDIF fin 2023. Toutefois, cet encours de dette est en baisse continue. En effet, le 11ème programme d'intervention 2019-2024 de l'Agence ne prévoit désormais ce type de financement que dans un cadre très restreint.

Annexe 3 : Structure des effectifs et gestion des ressources humaines

1) Structure des effectifs

Le tableau des effectifs ci-dessous résume la situation correspondant aux effectifs décidés par le Comité et tenant compte des dernières transformations de postes actées en Bureau.

| TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS APRES LE COMITE DU 29 JUIN 2023 | |
|--|------------------------|
| Grade ou emploi | Nouvel effectif |
| Emplois fonctionnels | 5 |
| Directeur général des services | 1 |
| Directeur général adjoint | 2 |
| Directeur général des services techniques | 1 |
| Expert de haut niveau | 1 |
| Emplois administratifs | 63 |
| Administrateur général | 0 |
| Administrateur hors classe | 1 |
| Administrateur | 1 |
| Attaché hors classe | 3 |
| Directeur territorial | 1 |
| Attaché principal | 6 |
| Attaché | 16 |
| Rédacteur principal de 1ère classe | 3 |
| Rédacteur principal de 2ème classe | 1 |
| Rédacteur | 4 |
| Adjoint administratif principal de 1ère classe | 5 |
| Adjoint administratif principal de 2ème classe | 9 |
| Adjoint administratif | 13 |
| Emplois techniques | 66 |
| Ingénieur en chef hors classe | 3 |
| Ingénieur en chef | 3 |
| Ingénieur principal | 19 |
| Ingénieur | 36 |
| Technicien principal de 2ème classe | 5 |
| Bilan des emplois à temps complet | 134 |
| Chargé de mission auprès du Président à temps non complet (1/3 temps max.) | 2 |
| Emplois de cabinet | 1 |
| Collaborateur de Cabinet du Président | 1 |
| Bilan général | 137 |

2) Durée effective du travail

Depuis le 1^{er} janvier 2022, et en application de l'article 47 de la loi 2019-828 de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le temps de travail applicable aux agents du SEDIF est fixé à 1607h annuelles pour l'ensemble des agents, sur un cycle unique de 39h hebdomadaires.

3) Structure des dépenses du personnel

Le constat des sommes engagées à date au titre des éléments de rémunération des agents du SEDIF (hors charges) donnent une indication de la composition de leur rémunération sur l'exercice à venir :

| Éléments de rémunération | Montant (k€) au 31/08/23 | Part moyenne de chaque composante dans la rémunération des agents | Commentaire |
|---|-----------------------------|---|-------------|
| Traitement de base | 3 051.4 | 54.00 % | (a) |
| Nouvelle bonification indiciaire (NBI) | 8.7 | 0.15 % | (c) |
| Indemnité de résidence | 100.9 | 1.78 % | (b) |
| Supplément familial de traitement (SFT) | 27.2 | 0.48 % | (b) |
| Indemnités, primes et GIPA | 2460.6 | 43.54 % | (a) |
| Heures supplémentaires rémunérées | 1,3 | 0,02 % | (d) |
| Brut TOTAL | 5 650,1 | 100 % | |

Commentaires :

- (a) le traitement de base et le régime indemnitaire (standard applicable pour les filières technique et administrative) constituent l'essentiel de la rémunération des agents du SEDIF ;
- (b) l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement sont des éléments obligatoires s'additionnant au traitement de base des agents, selon leurs situations individuelles ;
- (c) la NBI ne peut être attribuée qu'aux fonctionnaires dont les fonctions y ouvrent droit (moins de 10 agents au SEDIF) ;
- (d) très peu d'heures supplémentaires sont rémunérées, uniquement pour des agents de catégorie C ou B, au regard de périodes particulières de travail (clôture comptable).

Aucun agent du SEDIF ne bénéficie d'avantages en nature. Au-delà des éléments de rémunération détaillés ci-avant, les agents peuvent bénéficier :

- de la participation employeur sur leur titre de transport domicile/travail,
- de la prise en charge des droits d'entrée fixés par les restaurants administratifs,
- de la participation employeur aux régimes de protection sociale complémentaire (mutuelle santé et prévoyance) mise en place par le Comité en 2013,
- des prestations délivrées par le CNAS.

4) Hypothèses prises en compte sur l'évolution de la masse salariale pour 2024

Les prévisions liées à l'évolution de la masse salariale prennent en compte les variations d'effectifs, le GVT (Glissement Vieillesse-Technicité), ainsi que les évolutions des grilles indiciaires déjà mises en œuvre ou décidées pour l'ensemble des agents publics : le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 a revalorisé la valeur du point d'indice de 1,5% au 1er juillet 2023 et prévoit l'attribution de 5 points d'indice majoré supplémentaires au 1er janvier 2024.